



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### débits de boissons

Question écrite n° 101764

#### Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la délivrance des licences dites de petite restauration, et la possibilité de servir des boissons faiblement alcoolisées. Jusqu'au 31 décembre 2010, les licences de petite restauration étaient délivrées par le service des douanes. Depuis le 1er janvier 2011, cela ne relève plus de leur compétence, sans qu'une autre autorité n'ait été désignée. La possibilité pour les maires de délivrer la licence a été envisagée ; un décret est nécessaire. Face à ce vide juridique, les créateurs d'entreprises se trouvent dans une impasse qui les place dans une situation difficile. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour apporter une solution rapide à cette question.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Binetruy](#)

**Circonscription :** Doubs (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101764

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2011, page 2158

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)